



Point n° 4 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 150'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales
Messieurs les Conseillers généraux,

Depuis 2016 et parallèlement au budget des investissements, le Conseil communal soumet au Conseil général une demande de crédit budgétaire pour l'exécution de travaux de réfection sur la zone des rives et du port.

La demande de crédit budgétaire pour 2023 se montait à CHF 150'000.- et seuls les travaux prévus pour le ponton fixe de mise à l'eau n'ont pas été réalisés. Ce projet est en lien direct avec le plan de quartier du port et celui-ci n'est, à ce jour, pas encore finalisé.

Nous vous présentons aujourd'hui le récapitulatif de la demande de crédit budgétaire pour 2024 dont les objets ont été présentés à la commission du port et des rives lors de la présentation du plan des investissements.

Remplacement des bancs	CHF 30'000.- TTC
Installation d'un horodateur	CHF 25'000.- TTC
Plantation d'arbres	CHF 30'000.- TTC
Installation de buts de football	CHF 15'000.- TTC
Installation de supports à vélos	CHF 30'000.- TTC
Divers et imprévus	CHF 20'000.- TTC
Total	CHF 150'000.- TTC

Les dépenses pour 2024 devraient correspondre à l'estimation, sous réserve de l'augmentation du prix des matériaux liée à l'inflation.

Remplacement des bancs

Les bancs, malgré un entretien régulier, sont en mauvais état et doivent être changés.

Installation d'un horodateur

Le Conseil communal a décidé d'uniformiser le traitement des parkings de son territoire en installant un horodateur sur le parking du port. Actuellement, les locataires sont en possession d'une vignette qui leur permet de se stationner sur la zone herbeuse centrale et bien sûr sur toutes les autres places. Avec la pose de l'horodateur, les locataires de places d'amarrage se verront attribuer une vignette L gratuite.

Plantation d'arbres

Jusqu'à ce jour, un arbre abattu était remplacé par un nouvel arbre. Afin de ne pas dénaturer le paysage et de devoir changer les arbres tous en même temps, le Conseil communal propose de planter des arbres « supplémentaires » partout où c'est possible. Il est envisagé d'en planter entre le débarcadère et le port et vers le mini éco point fixe.

Installation de buts de football

A la demande des responsables dicastères « Culture-sports-loisirs » et du Senf (Service de l'Enfance), le Conseil communal, le service du port et des rives et la commission du port et des rives proposent l'installation de deux cages de football sur les rives à Auvernier. Le Service de l'enfance a mis en place un projet-pilote d'animations hors-mur et c'est dans ce cadre-là que les animateurs ont présenté cette demande. Les animateurs ont préalablement échangé avec les jeunes sur leurs besoins, attentes...

Installation de support à vélos

De plus en plus de locataires se rendent à leur bateau au moyen d'un vélo et ils l'attachent à un banc, à un lampadaire, etc.

Afin de leur permettre de parquer les vélos de manière adéquate, le Conseil communal propose d'installer 8 supports pour 4 vélos chacun en face de chaque ponton. Espérant ainsi inciter encore davantage de locataires à utiliser ce moyen de transport pour se rendre au port.

Conclusion

En conclusion, le Conseil communal vous demande l'autorisation de poursuivre ses efforts dans l'entretien du port et des rives de Milvignes.

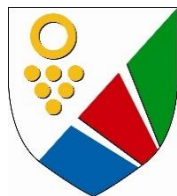
Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni de coûts administratifs, si ce n'est une redevance annuelle que nous devons peut-être payer au Canton pour l'installation des buts.

Ce montant a été prévu dans le budget des investissements et comme il s'agit d'un chapitre autofinancé par les taxes portuaires, ce crédit budgétaire n'affecte pas l'enveloppe limitée par le frein à l'endettement.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 13 octobre 2023



Le Conseil général de la Commune de Milvignes

Arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 150'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2024

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 14 décembre 2023 ;
Vu le rapport du Conseil communal du 13 octobre 2023
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

arrête

Crédit budgétaire

Article premier :

¹Un crédit budgétaire de CHF 150'000.- TTC est mis à disposition du Conseil communal pour lui permettre de financer divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2024.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements et amorti au taux moyen de 7.7%.

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général

Le président :

Le secrétaire :

S. Bondallaz

R. Gygi

Colombier, le 14 décembre 2023